

**OBJET : Système de vidéo-protection – Complément**

**EXPOSÉ**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur l'autorisation de déployer un système de vidéo-protection sur son territoire. Ce sont aujourd'hui, 65 caméras qui sont installées ou en cours de déploiement sur 55 sites.

Depuis sa mise en fonctionnement, la vidéo-protection a fait ses preuves quant à son utilité, en apportant notamment des éléments ayant permis d'ouvrir ou poursuivre une enquête judiciaire. Au vu des résultats obtenus, les demandes d'utilisation du système par les enquêteurs sont croissantes.

Aussi, la Ville entend affirmer sa volonté d'assurer la sécurité et la protection des biens et des personnes dans tous les quartiers de Châteaubriant et en priorité celui de la ville aux roses.

Ainsi, il est proposé, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement, de déployer des nouvelles caméras dans tous les quartiers de Châteaubriant et en priorité celui de la ville aux roses.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, au regard de ces éléments et après avoir délibéré, décide :

- 1) de demander l'autorisation d'installer un complément de système de vidéo-protection,
- 2) de solliciter les subventions correspondantes notamment auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.),
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Les propositions sont adoptées par 29 voix  
Contre : 4 (M. BARON, M. GAUDIN,  
Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A la Halle de Béré, le 16 décembre 2021

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211222-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021



Le Maire  
Alain HUNAULT

Le Maire,  
Alain HUNAULT





VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le dix décembre 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

#### Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, , Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

#### Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à M. LE MOEL

M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU

Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON

Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211222-9-DE

❖❖❖❖❖❖

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX  
02.41.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>  
e-mail : [mairie@ville-chateaubriant.fr](mailto:mairie@ville-chateaubriant.fr)